

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**le vœu du Conseil communal que la Municipalité étudie la possibilité d'implanter une salle de sports triple (type VD 6) sur le site du collège de la Passerelle*

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du préavis PR22.11PR, la Municipalité demandait au Conseil communal un crédit d'étude de CHF 3'065'000.- pour la réalisation d'une salle de gymnastique double et de locaux scolaires sur le site du collège de la Passerelle, en y incluant 12 salles de classe supplémentaires, 60 places APEMS et 60 places UAPE, la construction d'une salle de gymnastique double de type VD4 et la construction d'une salle de rythmique.

Sur proposition de sa commission, le Conseil communal, dans sa séance du 23 juin 2022, a amendé l'article 1 du dispositif décisionnel de la manière suivante : « *La Municipalité est autorisée à entreprendre les études nécessaires pour la construction d'une salle de gymnastique double ou triple et de locaux scolaires sur le site du collège de la Passerelle* ». Cet amendement devait permettre à la Municipalité d'examiner un scénario « salle triple » dans le cadre de l'étude à venir, sans présumer du résultat de cet examen.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, la Municipalité a pris en compte diverses variantes permettant, en collaboration avec le Service de l'éducation physique et du sport de l'Etat de Vaud (SEPS) de déterminer plus exactement besoins scolaires. Elle a également pris soin, en collaboration les services concernés, de préciser les besoins des associations sportives actives à Yverdon-les-Bains et de vérifier l'accessibilité au site en fonction de la nature des programmes (pour le TIM et les transports publics).

Concernant les besoins des clubs, il est important de retenir que certaines disciplines nécessitent une surface équivalant à une salle triple. Ainsi :

- La pratique du handball implique une surface de jeu de 40m x 20m.
- La pratique du unihockey implique une surface de jeu de 40m x 20m.

Sachant que la Ville dispose actuellement de trois salles triples, dont celle des Isles qui est équipée pour les compétitions nationales et internationales, la Municipalité a décidé de prioriser le site de la Passerelle pour la pratique de certains sports spécifiques tels que le volleyball, le basketball et le kin-ball. Cette nouvelle salle couvrira ainsi des besoins complémentaires, notamment en termes de dimensions et de typologie de sol amortissant et

permettra ainsi de libérer une des salles triples actuellement utilisée par les clubs pratiquant ces sports.

Il s'avère par ailleurs que les besoins ou souhaits des clubs ne sont pas toujours compatibles avec les standards imposés par le Canton pour les écoles. En effet:

Une salle triple de type VD 6 permettrait d'offrir 3 périodes d'enseignement simultanées, tout en offrant une grande surface pour les compétitions grâce à deux parois amovibles qui peuvent faire varier l'espace. Elle permettrait également la tenue d'entraînements et de compétitions régionales dans les trois salles de manière indépendante mais impliquerait une utilisation des trois salles de manière simultanée lors des compétitions nécessitant l'utilisation du terrain central. Son emprise est ainsi importante et nécessiterait également des locaux annexes volumineux afin de pouvoir garantir une utilisation adéquate par les différents utilisateurs (vestiaires, locaux de stockage, hall d'accueil, etc.).

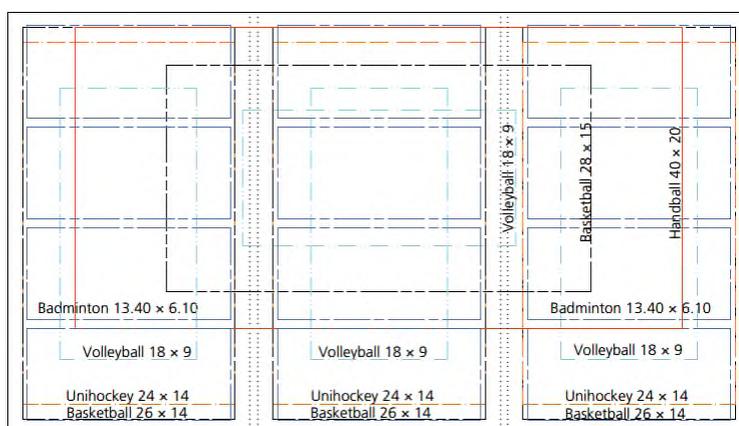


Schéma Principe de planification
Office fédéral du Sport

Référence 49mx28m (VD6)

Une salle double de type VD 4 permet d'offrir 2 périodes d'enseignement simultanées. Ce type de salle n'est en revanche pas compatible avec certaines compétitions de basketball, car la dimension totale de la salle (30m x 26m) ne permet pas de recevoir un terrain incluant les dégagements nécessaires pour les arbitres et les bancs des joueurs (espace total de 32m x 21.5m) ; elle restreint donc le niveau de compétition en cas de match dans les salles simples.

En prenant en compte tant les attentes des clubs que les besoins des écoles, la mise en place d'une salle double de type VD 5 apparaît comme une réponse intéressante pour le site de la Passerelle, qui comprend déjà une salle simple de dimensions adaptées à la tenue de compétitions régionales. Le tracé des terrains de compétition (basketball, volleyball et kin-ball) à la perpendiculaire des terrains d'entraînement permet en effet la mise en place de gradins amovibles pour une capacité d'environ 250 personnes ainsi que d'une zone d'accueil et d'un foyer pour le public, qui s'inscrivent dans la programmation d'une telle salle.

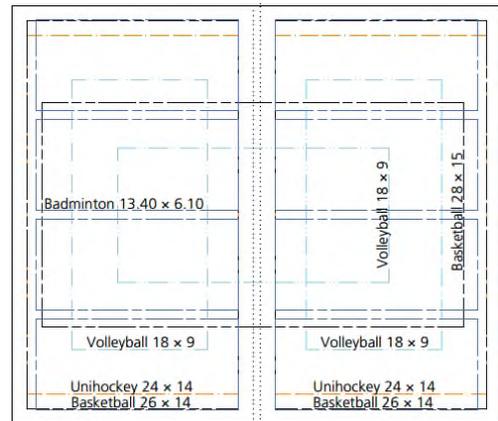


Schéma Principe de planification
Office fédéral du Sport

Référence 32,50mx28m (VD5)

S'agissant de l'accès au site, les différences de capacité d'accueil des spectateurs entre une salle de type VD4, VD5 ou VD6 ne sont pas déterminantes. Le site du collège de la Passerelle n'offre en effet de toute manière pas des capacités de stationnement suffisantes pour des rencontres ou des manifestations publiques. Dans tous les cas, il sera dès lors nécessaire de diriger les spectateurs vers des parkings publics (PST ou Les Isles) et de les inviter à rejoindre le complexe sportif à pied ou en bus. La contrainte principale du site est liée à la dépose des enfants pour les besoins scolaires et parascolaires (120 places), qui impliquent de nombreux mouvements de véhicules (parents et transports scolaires, en particulier les bus provenant d'autres bâtiments scolaires et amenant des enfants à l'APEMS et à l'UAPE). Cette contrainte a donc été intégrée dans les différentes variantes de l'étude de faisabilité, en réservant une bande pour la dépose le long de la rue Jean-André Venel.

Schéma avec salle VD4

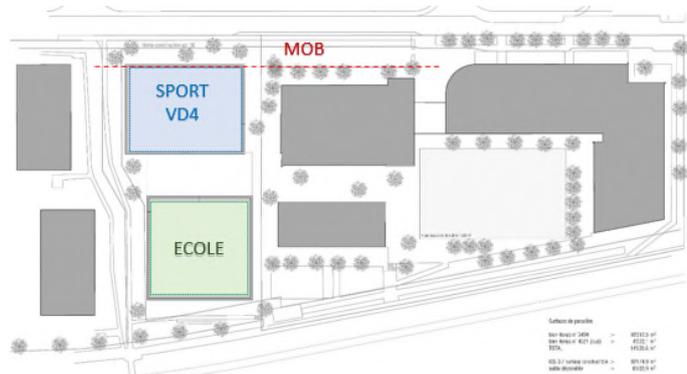


Schéma avec salle VD5

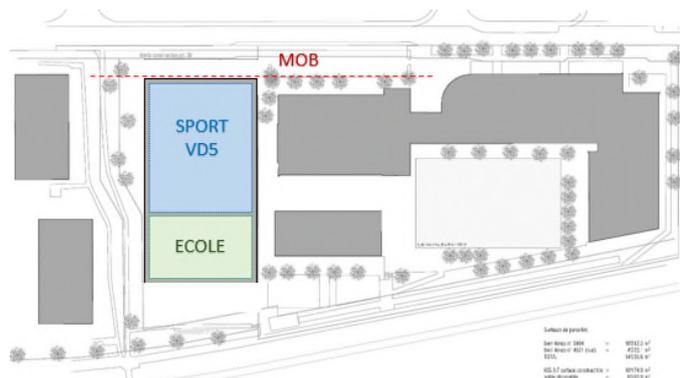
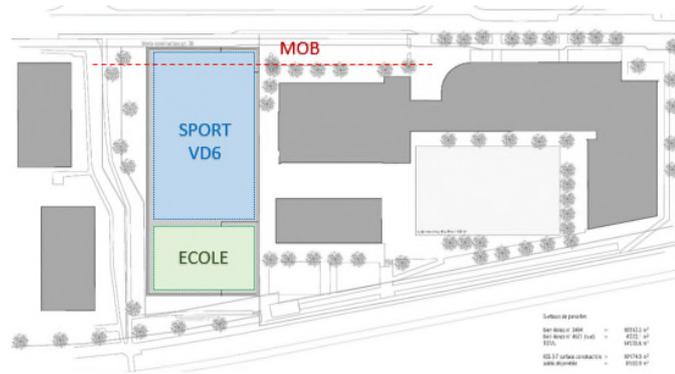


Schéma avec salle VD 6



Les différentes études menées amènent la Municipalité à la conclusion que l'implantation d'une salle triple serait surdimensionnée en regard du programme scolaire et n'offrirait pas assez de marge de manœuvre pour la gestion des aménagements extérieurs. Les schémas ci-dessus démontrent en effet qu'il serait difficile de planifier des accès et des espaces de dégagement de qualité.

Après consultations des usagers, la Municipalité confirme ainsi sa décision initiale d'implanter sur le site du collège de la Passerelle une salle de sports double ainsi qu'une salle de rythmique de nouvelle génération, soit 240 m², divisible en deux avec une hauteur sous plafond de 8 mètres. L'option d'une salle de gymnastique de type VD5 avec des gradins amovibles pour environ 250 personnes a été retenue, car elle permettra d'intégrer dans le programme les locaux annexes et d'améliorer les possibilités d'accueil pour les rencontres et les compétitions. Inversement, une salle triple dimensionnée à son minimum ne permettrait pas d'intégrer les besoins annexes.

Le programme du projet d'extension du collège de la Passerelle sera établi en conséquence et un concours d'architecture sera lancé au cours du premier semestre 2025.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


P. Dessemontet



Le Secrétaire


F. Zürcher